

CONVENTION DE DEMANDE DE MATERIEL

☎ 02 98 67 30 06
contact@plougasnou.fr
technique@plougasnou.fr

Le matériel loué ou mis
à disposition et sous
l'entière responsabilité
du demandeur.

**** A déposer obligatoirement <u>15 jours avant l'événement</u> ****	
ORGANISATEUR Particulier <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/>	
ADRESSE	
Nom - Prénom	
Tél	
Mèl	
MANIFESTATION	
DATE	
LIEU	

IMPORTANT :

Contactez les services techniques au : **07.70.05.57.27** deux jours avant le retrait du matériel pour convenir d'un rendez-vous.
L'organisateur doit s'assurer, au moment du retrait, du bon fonctionnement des appareils - pas de livraison si personne n'est présent.

*NB : Caution forfaitaire de 100 € . Location réservée aux personnes privées qui habitent sur la commune de Plougasnou

	Quantité	Dimension	Type matériel	TARIF	Quantité commandée
PARTICULIERS	80		CHAISE*	0,70 €	
	50	2,00	BARRIERE*	2,50 €	
A S S O C I A T I O N S	80	2,20 x 0,70	TABLE (6 places)	2,50 €	
	160		BANC (6 places)		
	4		BILLIG		
	2		PLATEAU TABLE A CRÊPES (livré avec extincteur)		
	2		FRITEUSE ELECTRIQUE (livrée avec extincteur)		
	2	8 et 12 l	PERCOLATEURS CAFÉ		
	3		COFFRET TABLEAU ELECTRIQUE		
	6		CONTAINER A DECHETS (demander formulaire en Mairie)		
	1		ESTRADE (18 plateaux bois de 1m x 1m - 6 x 4 pieds de 20 cm - 18 x 4 pieds de 40 cm - 6 x 4 pieds de 60 cm - 1 marche - 10 gardes corps)		
	2	4 x 3	BARNUM (mise en place par Services Techniques)		
	2	5 x 8	BARNUM (mise en place par Services Techniques)		
	24	2 x 1	GRILLES EXPOSITION		
	1	6,00 x 5,50	PODIUM / REMORQUE (mise en place par Services Techniques)		
AUTRES BESOINS EVENTUELS :					

*Merci de remettre le matériel dans le caisson, rangé tel que vous l'avez trouvé.

Etat du matériel

Un état du matériel et un inventaire des accessoires et consommables seront établis à la mise à disposition du matériel à l'Organisateur et feront l'objet d'un pointage en fin de mise à disposition.

Cet état contradictoire sera signé par un représentant de la Commune et par l'Organisateur. Faute d'état contradictoire préalable, la prise de possession devient tacite à la date de début de prêt demandée.

Destination - Sous-location

L'Organisateur ne pourra ni céder, ni sous-louer le matériel.

L'Organisateur s'engage à ne donner au matériel aucune destination illégale ou contraire au bon sens moral.

Conditions générales et responsabilités

L'Organisateur devra impérativement prendre rendez-vous avec les services techniques municipaux pour :

- prendre possession du matériel et des consignes d'utilisation de celui-ci.
- prendre connaissance des consignes de sécurité liée aux installations réalisées par les Services Techniques.

Faute de rendez-vous préalable, la prise de possession devient tacite à la date de début de prêt demandée. La responsabilité de la commune ne saurait être engagée suite au non fonctionnement ou mauvais fonctionnement du matériel emprunté lié à une mauvaise installation ou utilisation. En cas de dysfonctionnement, l'Organisateur en informe la commune dans les meilleurs délais.

L'Organisateur assume l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution.

Le matériel manquant au retour et toute défectuosité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatées lors de ce contrôle sont à la charge de l'Organisateur. Sa responsabilité ne peut excéder la valeur résiduelle éventuelle du matériel.

Fait à Plougasnou, le / /

Le Maire de Plougasnou

L'Organisateur
Nom, Prénom & Signature

